

**Avis d'Appel d'Offre DNCMP/1 / F/2023-2024 POUR LA FOURNITURE DE 150 BANCS PUPITRES, 28 CHAISES EN BOIS, 18 TABLES SIMPLES, 3 ARMOIRE EN BOIS, 3 ETAGERES EN BOIS, 2 TABLES BUREAU EQUIPEMENTS DE LA NOUVELLE ECOLE FONDAMENTALE DE MURAMBI**

Date de publication : 3.../...7.../ 2023

Date d'ouverture des offres : 24/...7.../2023

**1. Objet**

La commune Busiga invite, par le présent avis d'appel d'offres par consultation écrite, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture de 150 bancs pupitres, 28 chaises en bois, 18 tables simples, 3 armoire en bois, 3 étagères en bois, 2 tables bureau équipements de la nouvelle école fondamentale de Murambi

**2. Financement du marché**

Le marché est financé sur le Budget de la Commune Ngozi, exercice 2022-2023 du Ministère de l'Intérieur Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

**3. Spécifications du marché.**

**Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont réparties en un seul Lot.**

No	Désignation	Bois	Quantité	Lieu
1	Bancs pupitres	Grévelia	150	MURAMBI
2	chaises en bois	Grévelia	28	
3	tables simples	Markhamia et / ou Eucalyptus	18	
4	armoire en bois	Markhamia et / ou Eucalyptus	3	
5	étagères en bois	Markhamia et / ou Eucalyptus	3	
6	tables bureau	Markhamia et / ou Eucalyptus	2	

**NB : MARKHAMIA = UMUSAVE**

**4. Délai de livraison**

Le délai de livraison est de 30 jours

**5. Condition de participation**

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés publics.

## 6. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Secrétariat de la Commune BUSIGA, pendant les heures de service, moyennant un bordereau attestant le paiement d'un montant de cinquante mille francs (50.000Fbu), réparti de la manière suivante : vingt-cinq mille (25.000) francs burundais au compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et vingt-cinq (25 000fbu) N° 93224 ouvert à B.C.B (Agence Ngozi) au nom de la Commune de BUSIGA.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Commune BUSIGA en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

## 7. Présentation de l'offre

*Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de 200.000 FBU (Deux cent mille de francs burundais).*

### NB:

- Les chèques ne seront pas acceptés.
- La caution de soumission doit être libellée en francs burundais sous forme de garantie bancaire ou d'une autre institution financière agréée au Burundi
- Les offres doivent présenter la table des matières, être paginées et paraphées.

Les offres devront être déposées au Secrétariat de la Commune BUSIGA, le 24 / 7 / 2023 au plus tard à 10heures locales. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

## 8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## 9. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées au Secrétariat de la Commune BUSIGA au plus tard le 24 / 7 / 2023 à 10heures locales.

Toute offre reçue après l'heure limite ne sera pas prise en considération.

## 10. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture dans la salle des réunions de la Commune BUSIGA, le ..... / ..... / 2023 à 10heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents ou par leurs représentants et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

## **11. Critères de qualification**

Les exigences en matière de qualifications techniques sont:

- L'acte d'engagement du soumissionnaire selon le formulaire en annexe;
- La garantie bancaire de soumission établie suivant le modèle en annexe;
- Les preuves d'achat du dossier d'appel d'offres portant le numéro du marché ;
- Une attestation de non-redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes(OBR) et en cours de validité;
- Un Certificat d'Immatriculation Fiscale (NIF) ;
- Une attestation de non-redevabilité délivrée par l'INSS, en original et en cours de validité;
- Une attestation de non faillite en original délivrée par le tribunal du commerce ;
- Une attestation de capacité financière délivrée par la banque du soumissionnaire ;
- Avoir une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
- Les statuts de la société(personne morale) et l'habilitation du signataire à engager le soumissionnaire.

Les exigences en matière de qualifications financières sont:

- L'acte de soumission financière selon le modèle en annexe ;
- Le bordereau des prix selon le modèle en annexe ;
- Le bordereau des quantités et délai de livraison selon le modèle en annexe.

## **12. Adresse**

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :COMMUNE BUSIGA.

Tél. : (257) 69091297 : Administrateur communal de BUSIGA

Tél : (257) 69 168229 : CEDS BUSIGA

Fait à Busiga, le 29/06/2023

**L'ADMINISTRATEUR COMMUNAL DE BUSIGA**

**Monsieur Joseph NAHIMANA**

**Personne Responsable des Marchés Publics**



